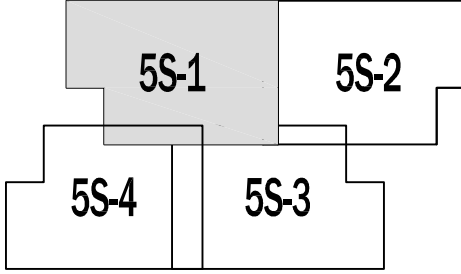


Plan Local d'Urbanisme

Commune de
SAINT-AVOLD



5S-1 PLAN DES SERVITUDES

ECHELLE : 1/5000

Procédure d'élaboration		Approbation de modification		Arrêté de mise à jour	
Prescription	16/01/2002	1e	5e	1e	5e
Arrêté	27/01/2005	2e	6e	2e	6e
Approbation	20/12/2005	3e	7e	3e	7e
		4e	8e	4e	8e

Procédure de révision	1ère révision	2ème révision	3ème révision	4ème révision	5ème révision
Prescription					
Arrêté					
Approbation					

LEGENDE

- A5 Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement.
- A7 Servitudes relatives aux forêts dites de protection.
- AC1 Servitudes de protection des monuments historiques classés, inscrits.
- AS1 Servitudes attachées à la protection des eaux potables.
- I1 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de pipe-lines d'intérêt général.
- I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz.
- I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
- I5 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de produit chimique.
- Int1 Servitudes relatives aux cimetières.
- PT1 Servitudes de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques.
- PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'état.
- PT3 Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.
- T1 Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes instituées au profit du domaine public ferroviaire.

PPRT : Servitude résultant du Plan de Prévention des Risques Technologiques autour des installations des sociétés ARKEMA France, PROTELOR, SNF et TOTALPETROCHEMICALS France situées à ST-AVOLD et L'HOPITAL, approbation par arrêté préfectoral du 22 octobre 2013.

Le dossier PPRT annexé au PLU comporte :

- Une note de présentation, un plan de zonage, un règlement, des recommandations tendant à renforcer la protection des populations mentionnées à l'article L.515-16 du Code de l'Environnement.

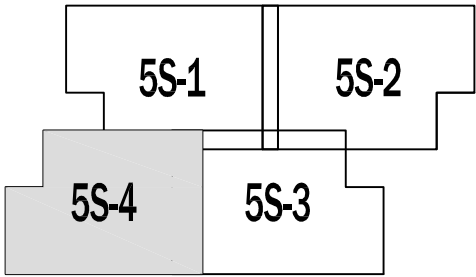
Pour info:

- Servitudes non spécifiques (Art. 16.1 du traité du 16/12/1937) relatives à la frontière Franco-Allemande
- Périmètre de protection de captage d'eau potable en projet
- Canalisations de propylène #90 et d'éthylène #150 (SOLWAY)
- Canalisations d'azote #100 et d'hydrogène #50 (AIR LIQUIDE)
- Lignes 5 Kv HBL
- Sondages HBL
- Réseau griffon Charbonnage de France
- Puits, pézomètres et périmètre minier reportés à titre d'information
- Liaison hertzienne Soy-Chazelles-Saint-Avold EDF et les servitudes liées reportées à titre d'information
- Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.

- SERVITUDES REPORTÉES D'APRÈS LES DOCUMENTS FOURNIS PAR LES SERVICES GESTIONNAIRES DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX.
- LA PRÉCISION DU REPORT EST RELATIVE A LA QUALITÉ DES DOCUMENTS TRANSMIS

Plan Local d'Urbanisme

Commune de
SAINT-AVOLD



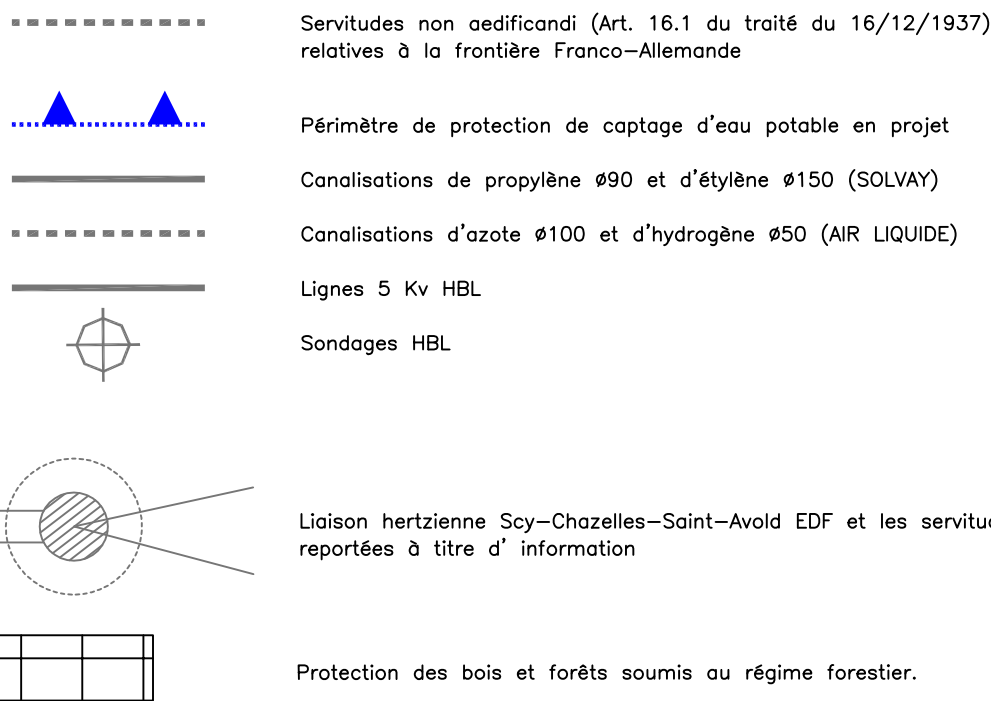
5S-4 PLAN DES SERVITUDES

ECHELLE : 1/5000

Procédure d'élaboration		Approbation de modification		Arrêté de mise à jour	
Prescription	16/01/2002	1e	5e	1e	16/10/2008
Arrêté	27/01/2005	2e	6e	2e	21/01/2014
Approbation	20/12/2005	3e	7e	3e	
		4e	8e	4e	

Procédure de révision	1ère révision	2ème révision	3ème révision	4ème révision	5ème révision
Prescription					
Arrêté					
Approbation					

Pour info:



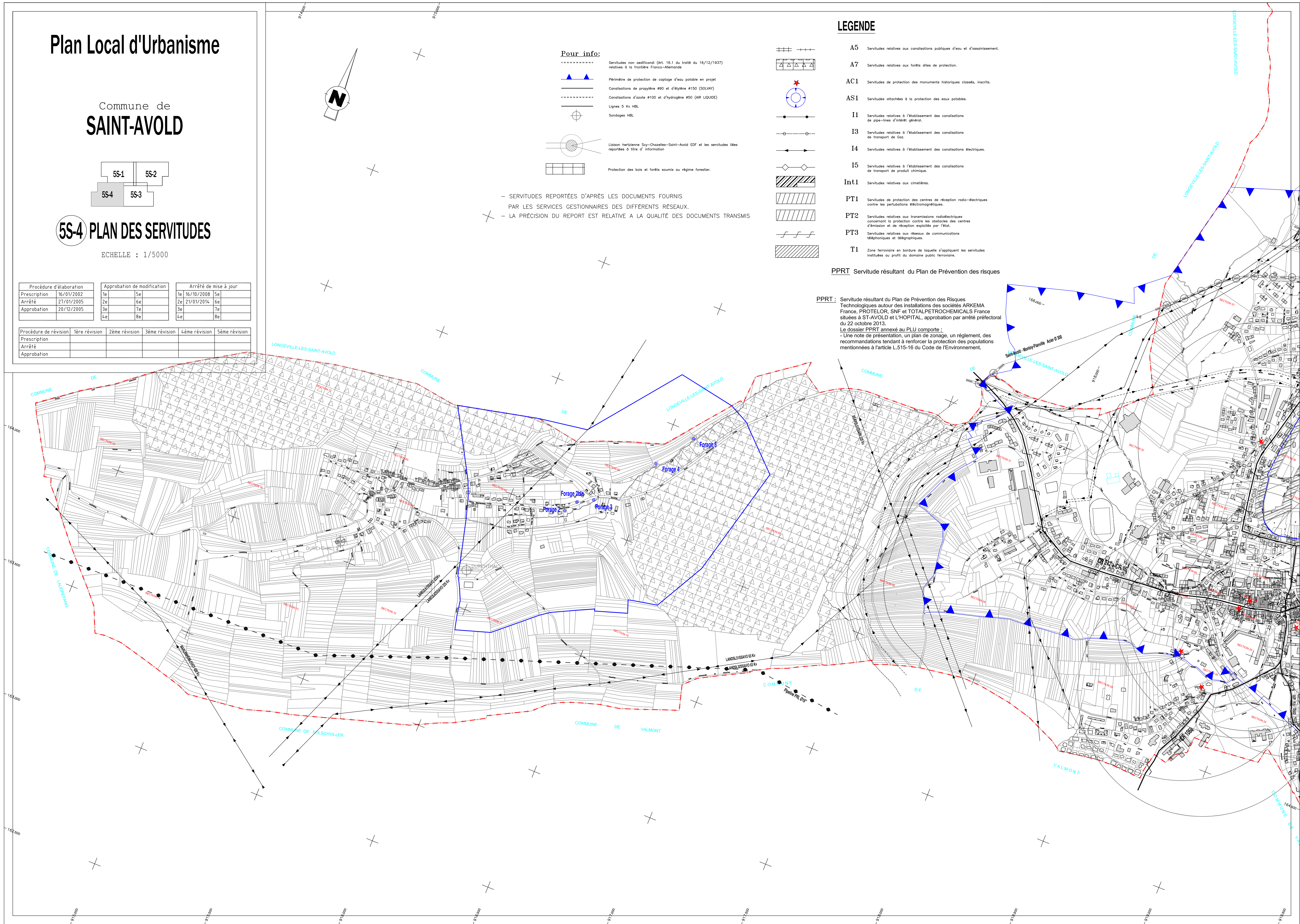
- SERVITUDES REPORTÉES D'APRÈS LES DOCUMENTS FOURNIS PAR LES SERVICES GESTIONNAIRES DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX.
- LA PRÉCISION DU REPORT EST RELATIVE À LA QUALITÉ DES DOCUMENTS TRANSMIS

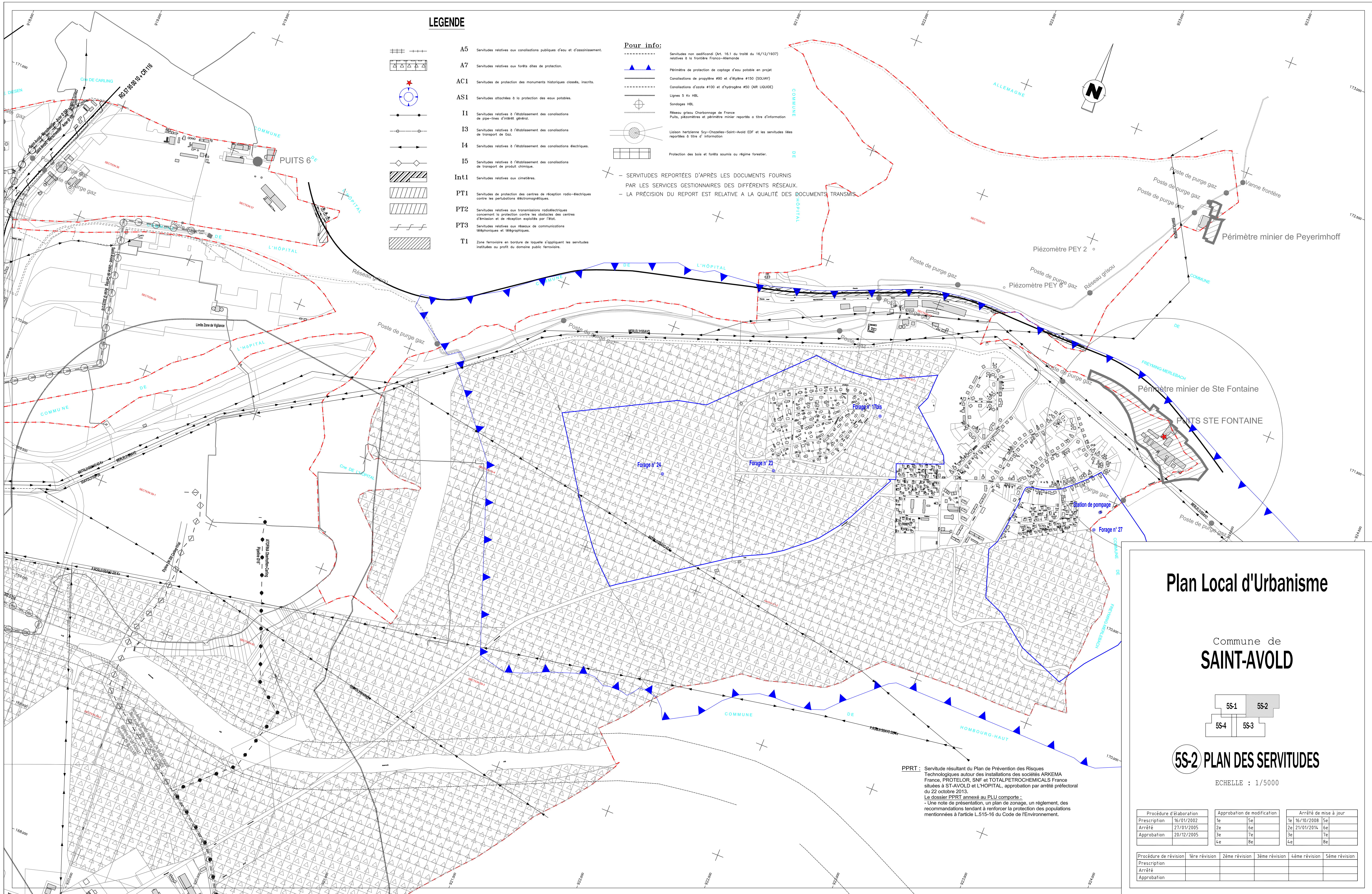
LEGENDE

- A5 Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement.
- A7 Servitudes relatives aux forêts dites de protection.
- AC1 Servitudes de protection des monuments historiques classés, inscrits.
- AS1 Servitudes attachées à la protection des eaux potables.
- I1 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de pipe-lines d'intérêt général.
- I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de Gaz.
- I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
- I5 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de produit chimique.
- Int1 Servitudes relatives aux cimetières.
- PT1 Servitudes de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques.
- PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les stations des centres d'émission et de réception exploités par l'état.
- PT3 Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.
- T1 Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes instituées au profit du domaine public ferroviaire.

PPRT Servitude résultant du Plan de Prévention des risques

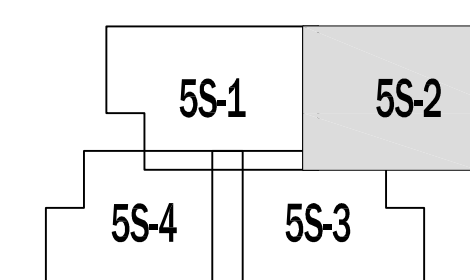
PPRT : Servitude résultant du Plan de Prévention des Risques Technologiques autour des installations des sociétés ARKEMA France, PROTELOR, SNF et TOTALPETROCHEMICALS France situées à SAINT-AVOLD et L'HOPITAL, approbation par arrêté préfectoral du 22 octobre 2013.
Le dossier PPRT annexé au PLU comporte :
- Une note de présentation, un plan de zonage, un règlement, des recommandations tendant à renforcer la protection des populations mentionnées à l'article L.515-16 du Code de l'Environnement.





Plan Local d'Urbanisme

Commune de
SAINT-AVOLD



5S-2 PLAN DES SERVITUDES

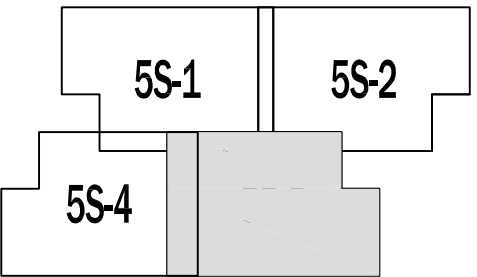
ECHELLE : 1/5000

Procédure d'élaboration		Approbation de modification		Arrêté de mise à jour	
Prescription	16/01/2002	1e	5e	1e	16/10/2008
Arrêté	21/01/2005	2e	6e	2e	21/01/2014
Approbation	20/12/2005	3e	7e	3e	7e
		4e	8e	4e	8e

Procédure de révision		1ère révision	2ème révision	3ème révision	4ème révision	5ème révision
Prescription						
Arrêté						
Approbation						

Plan Local d'Urbanisme

Commune de
SAINT-AVOLD



5S-3 PLAN DES SERVITUDES

ECHELLE : 1/5000

Procédure d'élaboration		Approbation de modification		Arrêté de mise à jour	
Prescription	16/01/2002	1e	5e	1e	16/10/2008
Arrêté	27/01/2005	2e	6e	2e	21/01/2014
Approbation	26/12/2005	3e	7e	3e	7e
		4e	8e	4e	8e

Procédure de révision	1ère révision	2ème révision	3ème révision	4ème révision	5ème révision
Prescription					
Arrêté					
Approbation					

PPRT : Servitude résultant du Plan de Prévention des Risques Technologiques autour des installations des sociétés ARKEMA France, PROTELOR, SNF et TOTALPETROCHEMICALS France situées à ST-AVOLD et L'HOPITAL, approbation par arrêté préfectoral du 22 octobre 2013.
Le dossier PPRT annexé au PLU comporte :
- Une note de présentation, un plan de zonage, un règlement, des recommandations tendant à renforcer la protection des populations mentionnées à l'article L.515-16 du Code de l'Environnement.

Pour info:

- Servitudes non aedificandi (Art. 16.1 du traité du 16/12/1937) relatives à la frontière Franco-Allemande
- Périmètre de protection de captage d'eau potable en projet
- Canalisations de propylène #90 et d'éthylène #150 (SOLVAY)
- Canalisations d'azote #100 et d'hydrogène #50 (AIR LIQUIDE)
- Lignes 5 Kv HBL
- Sondages HBL
- Réseau grisou Charbonnage de France
- Puits, pédoncules et périmètre minier reportés à titre d'information
- Usilon hertzienne Scy-Chazelles-Saint-Avold EDF et les servitudes liées reportées à titre d'information
- Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.

- SERVITUDES REPORTÉES D'APRÈS LES DOCUMENTS FOURNIS PAR LES SERVICES GESTIONNAIRES DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX. LA PRÉCISION DU REPORT EST RELATIVE À LA QUALITÉ DES DOCUMENTS TRANSMIS.

LEGENDE

- A5 Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement.
- A7 Servitudes relatives aux forêts dites de protection.
- AC1 Servitudes de protection des monuments historiques classés, inscrits.
- AS1 Servitudes attachées à la protection des eaux potables.
- I1 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de pipe-lines d'intérêt général.
- I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de Gaz.
- I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
- I5 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de produit chimique.
- Int1 Servitudes relatives aux cimetières.
- PT1 Servitudes de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques.
- PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'état.
- PT3 Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.
- T1 Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes instituées au profit du domaine public ferroviaire.